

Fonds d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

FIP/SC.16/4

9 mai 2016

Réunion du Sous-comité du FIP

Oaxaca (Mexique)

Jeudi 16 juin 2016

Point 4 de l'ordre du jour

RAPPORT D'ACTIVITÉ SEMESTRIEL DU FIP

(RÉSUMÉ)

DÉCISION PROPOSÉE

Ayant examiné le document FIP/SC.16/4, *Rapport d'activité semestriel du FIP*, le Sous-comité du FIP se félicite de la progression des travaux du FIP dans les pays pilotes.

Le Sous-comité encourage les BMD et les pays pilotes du FIP à prendre toutes les mesures possibles pour accélérer la mise en œuvre des projets et le décaissement des fonds.

Le Sous-comité se félicite des mesures déjà prises par les nouveaux pays FIP pour élaborer leurs plans d'investissement.

[Le Sous-comité pourrait examiner d'autres mesures à prendre à l'issue des travaux sur les orientations stratégiques du FIP lors de la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF.]

1. Introduction

1. Le présent document recense les questions stratégiques clés du Programme d'investissement forestier (FIP), met en lumière les principales décisions prises entre les sessions (après la réunion du 15 mai 2015) par le Sous-comité du FIP et fait le point de l'évolution du portefeuille de programmes et projets financés au titre du FIP dans le cadre des plans d'investissement approuvés et activités connexes. Le rapport couvre la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015.

2. Questions stratégiques

2. Le FIP est à un carrefour important de ses activités. Il est en train de passer d'un mode d'intervention essentiellement axé sur la préparation et la planification à une action dans laquelle la mise en œuvre jouera un rôle central. Du fait de cette évolution et de l'arrivée de nouveaux pays pilotes, le FIP intervient à la fois au niveau de la préparation et de la mise en œuvre des plans et projets tout en établissant des rapports sur les actions menées.
3. L'Accord de Paris s'accompagnait de la présentation d'un grand nombre de contributions prévues déterminées au niveau national dans lesquelles les forêts et l'occupation des sols étaient des éléments importants. Bien que ces contributions soient des propositions stratégiques à caractère général, elles montrent que les forêts sont une priorité pour les pays et qu'il existe une réelle ambition de s'attaquer aux moteurs du déboisement et de la dégradation des forêts. Les contributions prévues peuvent être une source d'information clé lorsque les pays élaborent leur plan d'investissement au titre du FIP.
4. Les travaux en cours sur les aspects stratégiques ont débouché sur un ensemble de questions qui sont en train d'être développées. L'Unité administrative des CIF travaille sur un document stratégique pour le FIP qui sera présenté à la réunion de juin et fera une analyse plus détaillée des différentes options.
5. Planification des investissements dans les nouveaux pays pilotes : Les plans d'investissement des 15 nouveaux pays devraient être élaborés selon des modalités qui dépassent le seul cadre des fonds d'investissement du FIP pour s'ouvrir sur d'autres sources de financement. C'est là un défi pour les neuf pays qui élaborent ces plans sans appui financier du FIP.

6. La plupart des 15 nouveaux pays ont pris des mesures qui lancent le processus d'élaboration de leurs plans d'investissement. Cinq pays (Côte d'Ivoire, Guatemala, Mozambique, Cameroun et Tunisie) ont eu accès à un don à l'appui de la préparation de leur plan d'investissement, et des missions conjointes et de cadrage ont été effectuées dans 10 des 15 pays. Les plans d'investissement du Mozambique et de la Côte d'Ivoire seront soumis à l'approbation du Sous-comité du FIP en juin 2016.
7. Ressources disponibles : Le FIP dispose de 10,66 millions de dollars, soit la différence entre un excédent de 31,98 millions de dollars pour les prêts et un déficit de 21,32 millions de dollars pour les dons. Cela signifie que les pays élaborant des programmes d'investissement devront s'en tenir aux niveaux respectifs des dons et prêts indiqués dans la décision de financement du Sous-comité. Cela limite aussi les possibilités de passer d'un prêt à un don pour le financement des programmes et projets d'investissement existants.

3. Portefeuille du FIP

3.1 Aperçu et évolution du portefeuille

8. Au 31 décembre 2015, les promesses de contribution au financement du FIP s'élevaient à 775,2 millions de dollars dont 555,2 millions avaient été approuvés par le Sous-comité du FIP sous forme d'allocations indicatives aux pays participants. Le Sous-comité a approuvé 325,1 millions de dollars (soit 59 % des allocations indicatives approuvées) pour un total de 22 projets et programmes. Les BMD ont quant à elles approuvé 291,8 millions de dollars représentant 53 % des allocations indicatives approuvées pour un total de 18 projets et programmes.
9. Ces ressources visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur plus de 27 millions d'hectares et à améliorer les conditions économiques et les moyens d'existence de plus de 671 000 bénéficiaires. Ces objectifs seront relevés parallèlement à l'approbation de nouveaux projets par les BMD au cours des années à venir. Ainsi, avec les nouveaux projets approuvés en 2015, le nombre total de bénéficiaires devrait augmenter de près de 158 000 pour atteindre environ 829 000 au cours de la prochaine période examinée.
10. Le portefeuille du FIP compte actuellement 47 projets et programmes au total :
 - a) 27 projets et programmes au titre des plans d'investissement approuvés
 - b) 16 projets au titre du Mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones et des populations locales (DGM)

c) 4 projets au titre de la réserve du FIP consacrée à la collaboration avec le secteur privé

3.2 Situation du portefeuille

11. Durant la période examinée, deux projets et programmes ont été approuvés par le Sous-comité du FIP pour un total de 26,3 millions de dollars et trois projets ont été approuvés par les conseils des BMD compétentes pour un total de 42,5 millions de dollars.
12. En outre, les propositions d'idées de projets ci-après, conçues dans les pays pilotes actuels du FIP, ont été approuvées pour être financées à titre de dons à hauteur de 35 millions de dollars :
 - a) *Brésil : Gestion intégrée de paysages dans le biome du Cerrado (BIRD)*, 25 millions de dollars de financement sous forme de don.
 - b) *Ghana : Réduction de la dégradation et du déboisement des forêts dus à l'exploitation minière dans les paysages forestiers (BIRD)*, 10 millions de dollars de financement sous forme de don.
13. Mécanisme spécial de dons (DGM) : Le 2 octobre 2015, le Sous-comité du FIP a approuvé une allocation indicative de 30 millions de dollars pour les composantes nationales du DGM de six nouveaux pays pilotes participant au FIP – Congo, Côte d'Ivoire, Équateur, Guatemala, Mozambique et Népal – portant ainsi à 14 le nombre total de pays bénéficiant d'un financement du DGM.
14. La première réunion du Comité directeur mondial du DGM s'est tenue à Bali du 25 au 27 juillet. Les activités, stratégies et procédures liées aux projets y ont été approuvées.
15. En septembre 2015, le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale a approuvé une proposition de projet national présentée au titre du DGM par le Pérou pour accompagner les populations locales dans leur effort de protection de l'Amazonie péruvienne.
16. Le Comité directeur national a été officiellement reconnu par les ministères brésiliens de l'Environnement et de la Justice, et sa composition a été arrêtée le 30 novembre 2015.
17. Entrepris au titre du DGM, le projet d'accompagnement des communautés forestières locales au Burkina Faso est passé sous dossier actif en novembre 2015 et l'IUCN a été retenue comme Agence d'exécution nationale.

3.3 Thèmes transversaux

18. Parité des sexes : Un examen des projets approuvés par le Sous-comité du FIP entre janvier et décembre 2015 sur la question de la « qualité initiale » des plans d'investissement et de la conception des projets dans le domaine de la parité des sexes montre que, malgré l'amélioration de la performance actuelle par rapport à la situation de référence du FIP, les résultats sont inférieurs à la moyenne enregistrée par le SCF sur les trois indicateurs retenus pour l'analyse de la parité des sexes. Pour améliorer la situation, le jeu d'outils de suivi-évaluation du FIP sera révisé pour permettre la ventilation par sexe des résultats pour tous les indicateurs voulus.
19. Suivi et rapports : Publié et présenté pendant la réunion du Sous-comité du FIP le 12 novembre 2015, le rapport sur les résultats du Programme en 2015 utilise les indicateurs clés convenus pour les thèmes couverts par les plans d'investissement des pays pilotes. Ce rapport fait les grands constats suivants : i) Le cadre de suivi du FIP pourrait comporter plus de moyens de rendre compte de l'efficacité des fonds de préparation ; ii) le manque d'harmonisation des modes de calcul des GES ne permet pas de regrouper et de comparer les résultats à l'échelle du portefeuille du FIP ; iii) il conviendrait d'exploiter les possibilités de renforcer les approches sexospécifiques au FIP.
20. Gestion du risque : Le cadre de gestion du risque institutionnel des CIF a été établi pour faire ressortir, évaluer et suivre les expositions aux risques matériels des CIF au regard de seuils de tolérance correspondants. Une fois devenu pleinement opérationnel dans le courant de l'exercice, le tableau de bord de la gestion du risque institutionnel pourra rendre compte de l'évaluation d'une quinzaine de risques de niveau 1 et 2, classant ces risques en cinq catégories pour faciliter le suivi des expositions aux risques du FIP au niveau du Comité du SCF.
21. Activités REDD+ dans les pays pilotes du FIP : Sur les 23 pays pilotes du FIP, 21 participent au FCPF, au Programme REDD des Nations Unies ou aux deux. Pendant la période considérée, le Honduras a présenté sa Note d'idée relative au Programme de réduction des émissions (ER-PIN) au Fonds Carbone et a signé son descriptif de programme national avec le Programme REDD des Nations Unies, la Côte d'Ivoire a signé un autre accord de don de préparation et la République démocratique du Congo a présenté l'ensemble de ses documents de préparation (R-Package).

4. Analyse du portefeuille

22. Suivi du portefeuille : Pour les 18 projets en cours d'exécution, 22,7 mois se sont écoulés en moyenne entre l'approbation du plan d'investissement et l'approbation de la BMD compétente (19,2 mois entre l'approbation du plan d'investissement et l'approbation du projet par le Sous-comité du FIP, et 3,5 mois entre l'approbation du projet par le Sous-comité du FIP et son approbation par la BMD compétente). Selon les dernières statistiques des BMD, 16 projets ont dépassé les délais prévus de 24 mois ou plus sans avoir été approuvés par le Sous-comité du FIP. Il s'agit notamment de quatre projets dans le cadre du DGM, de quatre projets au titre de la réserve consacrée à la collaboration avec le secteur privé et des quatre projets approuvés dans le plan d'investissement du Pérou.
23. Par région : Les régions Amérique latine et Caraïbes sont les premières bénéficiaires des ressources du FIP. Elles ont reçu 42,8 % de l'ensemble des allocations, suivies de l'Afrique avec 34,9 % et de l'Asie avec 20,8 %.
24. Par thématique : Plus de 46 % des fonds du FIP sont consacrés à des activités de renforcement des capacités. Cette concentration découle de la situation dans de nombreux pays participant au FIP, là où les capacités et les investissements dans le secteur forestier sont depuis longtemps insuffisants, et tient à l'amplitude et la complexité des problèmes à surmonter pour élaborer des plans nationaux. L'aide à ce volet de base a souvent été négligée. Il s'agit pourtant d'une base indispensable pour proposer et réaliser des investissements aux effets transformateurs. Des aspects tels que le dialogue interministériel, la participation active des acteurs concernés, l'amélioration des politiques publiques et du cadre réglementaire, et le régime foncier constituent les bases du bon niveau de gouvernance nécessaire pour que les pays atteignent le degré de préparation voulu et que les investissements restent utiles en tout état de cause, les effets positifs dépassant le seul secteur forestier.
25. Par secteur : Sur les fonds alloués par le FIP, 487,6 millions de dollars (87,2 %) vont au secteur public et 65 % de ce montant ont déjà été approuvés par le Sous-comité du FIP. Sur le financement total destiné à ce secteur, 401,6 millions de dollars sont alloués sous forme de don et 86 millions de dollars sous forme de prêt.
26. Le portefeuille du FIP consacré au secteur privé s'élève à 67,6 millions de dollars au total, dont 84,7 % (57,3 millions de dollars) sont des financements autres que des dons. Les BMD ont approuvé 7,1 millions de dollars pour le secteur privé, à l'appui de deux projets en cours d'exécution.

27. Cofinancement : Le cofinancement prévu pour le portefeuille approuvé du FIP est de 970,5 millions de dollars ce qui, rapporté au financement total du FIP, donne un ratio de cofinancement de 1:1,75. Il est important de souligner que le projet *Mexique – Projet sur les forêts et le changement climatique* mobilise à lui seul un cofinancement de 683 millions de dollars (ratio de 1:16,20), soit environ 70 % du cofinancement de l'ensemble du portefeuille du FIP.
28. Au niveau de l'ensemble du portefeuille, les BMD et l'État sont les deux principales sources de cofinancement du FIP (46 et 41 % respectivement).
29. Décaissements : Bien que la tendance des décaissements effectifs demeure à la hausse, le taux de décaissement reste faible, s'établissant à 12 % des financements approuvés par les BMD, soit 36,1 millions de dollars au total. Ce schéma, typique des nouveaux fonds, est celui des autres fonds des CIF comme le PPCR.